
MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du Lundi 07 février 2022 à 18h30

Présents : M. Gaëtan DODRE, M. Ludovic BONNEL, Mme Martine CAILLET, Mme Angélique CARLIER, Mme Christine COQUELLE, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Elisa DROY, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER

Absents excusés : M. Benoît BALLUET, M. Grégory CARLIER

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

I) Compte rendu des différentes commissions

CCHS :

Projet de pôle culturel. La Ville de Péronne a missionné en 2019 un cabinet, AP Culture, pour réaliser une étude de définition et de faisabilité d'un pôle culturel. La DRAC ayant fait savoir que ce projet ne pourrait être aidé que s'il est d'intérêt communautaire, la CCHS doit se positionner sur la poursuite de la réflexion.

TIERS LIEU NUMERIQUE : Il est proposé de donner un nom au Tiers Lieu Numérique. Un temps d'échanges entre les adhérents du TLN a permis de dégager différentes propositions qui ont fait l'objet d'un sondage en ligne. → Résultat du vote (125 votants) : Luméric : 45 Entre deux clics 80 : 32 Re-paire du numérique : 29 Les clics de l'amitié : 10 O 1/3 lieu : 9. Un tiers lieu « hors les murs » est en projet.

FINANCE : Afin de permettre au service de gestion comptable d'Albert d'émettre des titres inférieurs à 15€, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention entre la trésorerie d'Albert et la CCHS. (Toutes les communes et regroupements scolaires ont reçu un mail de la trésorerie d'Albert à ce sujet, envoyé le 30 décembre 2021)

FINANCES : Création d'une caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation. Considérant la proposition d'ouvrir des crédits à hauteur de 50 000€ pour l'exercice 2022, le Conseil Communautaire valide l'ouverture de la caisse d'avance pour 2022.

FINANCES : Projet d'extension du siège de la CCHS : création d'une salle communautaire et mise en accessibilité de l'étage. Coût estimatif : 713 418 € HT (+ 85 000 € HT pour les panneaux photovoltaïques)

FINANCES : Suite à la présentation du projet de travaux au siège de la CCHS : extension pour création d'une salle de conseil et mise en accessibilité ERP de l'étage, le Conseil Communautaire autorise le président à déposer une demande de subvention : - au titre de la DETR (30 à 35% du montant HT) - auprès du conseil régional des Hauts de France - auprès du conseil départemental de la Somme (en attente de la nouvelle politique territoriale)

Présentation de la nouvelle procédure voirie.

SISCO Haute-Somme :

Création emploi non-permanent (secrétariat) : La Présidente rappelle le départ prochain de la secrétaire du syndicat le 25 Janvier. Délibération sur la base d'un emploi non-permanent pour pouvoir recruter une personne dès janvier, ce qui permettrait de réaliser une formation avec la secrétaire actuelle. Il faut également délibérer pour la création d'un nouvel emploi permanent afin de procéder à la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.

Fixation du taux de promotion : La Présidente explique qu'une prise de délibération est nécessaire suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Septembre. Cette délibération permettra les futurs avancements de grade du personnel. La délibération est acceptée à l'unanimité.

Création emploi permanent (Avancement de grade Madame Guidet Valérie) : La Présidente expose la possibilité d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1ere classe pour Madame GUIDET Valérie (Agent aux écoles de Bernes). Il est proposé de mettre fin au CDD annexe de Madame GUIDET afin de regrouper toutes ses heures sur son arrêté de titulaire.

Délibération intervenante musique : La Présidente présente aux membres présents le devis pour les interventions musicales des élémentaires de Roisel. Total : 2 572.17 € Net.

Retard du bus scolaire : La Présidente répond qu'un détail des horaires de passages réels sera donné par l'accompagnatrice afin qu'une étude soit menée sur les retards des transports.

Chauffage : La délibération est acceptée à l'unanimité pour une participation de 3 500€ pour la commune de Bernes et la commune de Roisel.

Litige : Un point sur l'affaire de Madame C. est donné, les sommes mentionnées dans le compte rendu d'audience sont : 6020.00 € au titre de l'indemnité de licenciement 500.00 € au titre du préjudice moral 1500.00 € pour les frais de l'instance

Une discussion a lieu quant à l'organisation de la classe de neige 2022. **NOTE POSTERIEURE A LA RÉUNION :** Les frais de la classe de neige seront pris en charge par le SISCO, et ne seront pas facturés aux communes concernées. En raison du contexte sanitaire, du montant important à la charge des Communes, la Commune d'Hervilly-Montigny n'est pas favorable à la classe de neige.

Il est décidé qu'un débat aura lieu avant le vote du Budget Primitif 2022 afin de discuter du montant de la prise en charge Vacances Plurielles des Communes membres

II) Délibération Maîtrise d'ouvrage

Dans un souci de rationalité et d'efficacité, il est proposé de confier la réalisation des travaux de ralentissement du CD24 à la Communauté de Communes de la Haute Somme pour les intégrer au marché de travaux neufs communautaire. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit, dans ce cas, être signée.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

III) Délibération pour demande d'Amende de Police

Proposition de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité du CD24. Les travaux avant subventions sont estimés à 65 500 euros HT. Le versement de cette subvention d'Amende de Police (à hauteur de 30%) ne s'effectuera qu'après délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

IV) Devis passage en LED à Montigny

Au cours du mois de janvier nous avons rencontré la Fédération Départementale d'Electricité concernant le dysfonctionnement de certains pavés LED à Hervilly. En raison d'un défaut de fabrication, nous avons demandé que l'ensemble des pavés (rue de Bretagne et rue de Roisel) soient tous changés avant cet été à la charge de la FDE. Demande acceptée par la FDE.

En parallèle, nous avons demandé un devis pour le passage en LED de Montigny (26 points lumineux). Le devis s'élève à 21 386 € HT (la FDE s'engage à prendre en charge la TVA), une subvention de 60% est proposée par la FDE ce qui laisse un surprenant reste à charge à la Commune de 7962 €.

Ce passage en LED à plusieurs avantages :

- Economie d'énergie et réduction de la facture d'électricité en raison d'une consommation 6 fois moins importante qu'actuellement.
- En raison d'une technologie de bi-puissance il est possible de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit (30w) sur l'ensemble de la Commune pour permettre une visibilité de nos futurs ralentisseurs, dissuader les cambrioleurs et les incivilités, et un aspect sécurité pour les travailleurs de nuit.
- Il n'y aura plus de dépannage via la garantie et la LED reste beaucoup plus fiable avec une durée de vie plus longue que la technologie Sodium actuelle (150w). A noter : environ 500 euros de dépannage des lampes Sodium par an depuis quelques années.

Le retour sur investissement est possible d'ici quelques années.

Un devis sera également demandé à la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

V) Emprunt

Monsieur le Maire expose le tableau de financement des travaux de ralentissement du CD 24 avec un reste à charge de 16 000 HT (aides et subventions déduites). L'aide du Département de 10 000 € est votée en commission au cours du mois d'avril, si refus, le reste à charge de la Commune sera de 26 000 € HT.

Monsieur le Maire propose une négociation des emprunts en cours, pour information le plus gros emprunt se termine en 2024.

En raison des taux intéressants, nous allons demander une simulation pour un emprunt de 26 000 € (projet CD24 si refus aide de 10 000€), et une seconde simulation pour un emprunt de 35 000 € (projet CD 24 si refus aide de 10 000€ et passage en LED de Montigny) avec première échéance en 2023.

Monsieur le Maire nous indique qu'il est également possible d'utiliser nos fonds propres pour financer ce projet, mais que cette solution n'est pas la priorité. Un lissage sur 10 ans ou 12 ans via un emprunt reste la solution la plus viable.

VI) Décision projet sortie SISCO

Comme évoqué dans les précédents comptes rendus, une sortie des 6 communes de l'ancien regroupement de Bernes est en projet.

En effet, depuis la fusion, nous supportons des coûts de fonctionnement très importants avec un budget à 573k€, un manque d'autonomie, un manque de communication, et de plus en plus de plaintes des parents.

Un projet de 4 classes à Bernes est proposé avec prise en charge de la Commune de Bernes.

Autorisation du conseil Municipal pour signer le courrier commun adressé à Madame la Sous-Préfète.

VII) Somme allouée extra-scolaire

En plus de la contribution annuelle, la Commune finance les mercredis détente et le centre aéré à hauteur de 14,75 € par jour et par enfant.

En raison d'une contribution communale importante de + 76% en 4 ans, il n'est plus envisageable que la Commune contribue à l'extra-scolaire à hauteur de 14,75 € par jour et par enfant.

Monsieur le Maire expose trois propositions :

- 1) part Communal de 8 € par jour et par enfant **8 votes**
- 2) part Communal de 40% de la facture après déduction de la part des parents et de la CAF **1 vote**
- 3) part Communal de 50% de la facture après déduction de la part des parents et de la CAF **0 vote**

La proposition n° 1 avec un financement de 8 € par jour et par enfant est acceptée à la majorité par les conseillers présents.

Un courrier d'information sera adressé à l'ensemble des parents concernés.

VIII) Achat buste Marianne

Monsieur le Maire propose l'achat d'un buste de Marianne, en tant que symbole important de la République Française pour un montant de 177 € HT.

IX) Location photocopieur

Suite à une demande de chiffrage pour un contrat de location pour un photocopieur, ce dernier s'élève à 800€ HT environs pour un an.

A l'unanimité le conseil ne souhaite pas signer ce contrat et décide de conserver notre imprimante actuelle.

X) Questions diverses

Aucune proposition d'achat concernant le terrain en vente à Montigny. Pour information, le prix du terrain est fixé à 15 000 €, la mise en vente du terrain va être proposé à l'extérieur (agence immobilière ou Notaire).

Mme Elisa Droy nous fait part d'un problème de réseau téléphonique rue de la Gare à Montigny. Après consultations des conseillers et d'autres habitants il semble que le problème soit individuel. Cependant, nous restons attentifs à ce sujet.

Une réflexion se pose afin de réduire la consommation de fioul qui représente 4500 € par an (Mairie et logement).



La séance est levée à 21h00